

BUDGET PRIMITIF 2018

Présentation synthétique (article L2313-1 et L5211-36 du CGCT)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues et autorisées pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Le budget de la Communauté de communes de la Basse-Zorn a été voté le 26 mars 2018 par le Conseil communautaire. Il est constitué d'un budget Principal et de plusieurs budgets annexes (eau, assainissement, ordures ménagères, lotissements d'habitation et micro zones d'activités)

Dans un contexte financier contraint par le recul important des dotations de l'Etat, les budgets primitifs 2018 de la Communauté de communes de la Basse-Zorn veillent à la préservation de la qualité du service public et au maintien du niveau d'investissement.

Le budget principal

Le budget principal de la Communauté de communes s'élève à 10 016 948€ dont 46% sont affectés à la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) et 54% à l'investissement (vocation à préparer l'avenir).

La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité

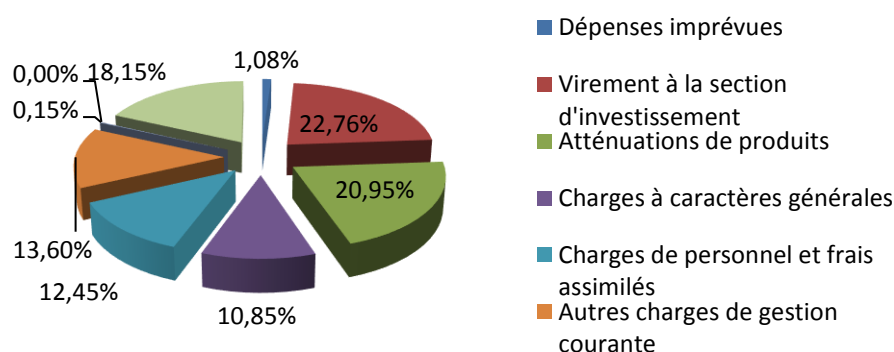
Pour 2018 elle s'établit à :

* 3 566 851€ pour les dépenses

* 4 618 174€ pour les recettes

L'écart constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer elle-même ses projets d'investissement. Pour 2018, l'autofinancement prévisionnel est de de 1 051 323€.

Répartition des dépenses de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 728 481€ et s'établissent comme suit :

Chapitre 022 « Dépenses imprévues » pour un montant de 50.000€ qui permet d'effectuer des virements de crédits à l'intérieur de la section si besoin

Chapitre 023 « Atténuation de produits » pour un montant de 967 311€ contre 964 323€ réalisé en 2017. Ce chapitre regroupe les reversements au titre du FPIC (système de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines collectivités pour les redistribuer à d'autres, moins favorisées), au titre du FNGIR (fonds destiné à compenser les conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle) et au titre de la contribution à l'évacuation des eaux pluviales versée au budget assainissement.

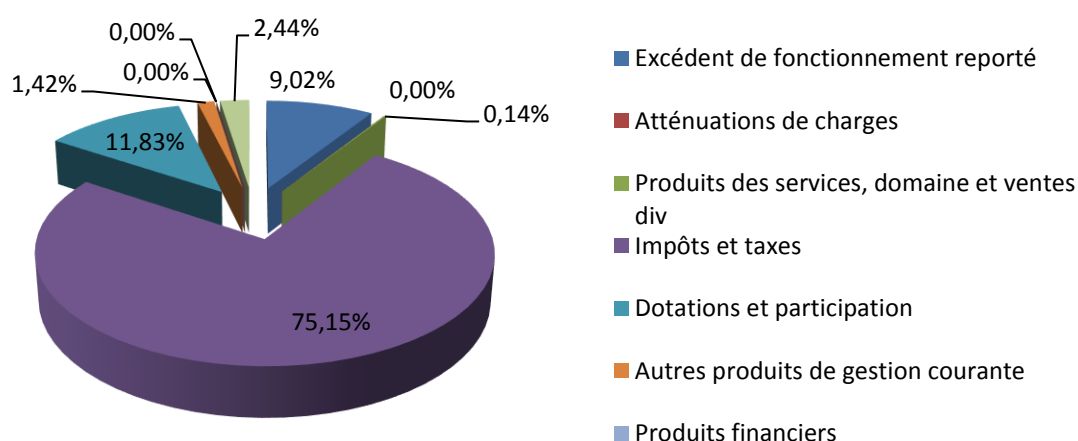
Chapitre 011 « Charges à caractère général » pour un montant de 500 940€, contre 664 274€ réalisé en 2017 (comptabilisation des travaux d'entretien de voirie 2016 sur 2017). Ce chapitre regroupe les dépenses nécessaires au maintien du service public : frais généraux de la collectivité, travaux d'entretien de voirie et sur bâtiments, réparation de ponts, actions du conseil intercommunal des jeunes, actions pour la promotion de la langue et culture régionale, poursuite de la DDmarche...

Chapitre 012 « dépenses de personnel » pour un montant de 575 095€ en légère baisse par rapport au réalisé de 2017.

Chapitre 65 « Autres charges courante » pour un montant de 628 115€ soit 65 000€ de plus par rapport au réalisé 2017. Les subventions au SCOTAN et à l'ADEUS sont plus conséquentes et les frais de fonctionnement et d'entretien liés à la compétence GEMAPI sont passés de 181 650€ à 200 000€.

Chapitre 66 « charges financières » pour un montant de 7 020€ qui correspond au remboursement des intérêts de la dette.

Répartition des recettes de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 088 791€ et sont composées des postes suivants :

Les ressources fiscales s'élèvent à 2 910 998€ pour les impôts directs. Ce montant a été évalué à partir des bases prévisionnelles 2018 et tient compte d'une évolution des taux de 2%. A cela s'ajoute 469 671€ de produit CVAE et 90 000€ de recettes sur les paris hippiques

La Dotation Globale de Fonctionnement et autres dotations s'établissent à 556 200€. Depuis 2014, les collectivités territoriales contribuent au redressement des finances publiques nationales et, pour ce faire, voient leurs dotations fortement réduites par l'Etat. Pour 2018, la DGF de la Communauté de communes est estimée à 416 500€ (pour mémoire elle était de 763 820€ en 2013).

Les autres produits réels se répartissent comme suit :

- redevance d'occupation du domaine public pour la MAPAD : 56 695,00€

La section d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir, elle est donc liée aux projets de la Communauté de communes. Les dépenses réelles d'investissement 2018 s'élèvent à 5 285 973€.

L'investissement 2018 sera essentiellement composé des travaux structurants suivants :

- programme de voirie (dont solde de travaux 2017) : 2 839 505€
- réalisation de la piste cyclable Bietlenheim/Weyersheim : 75 300€
- réalisation de la piste cyclable Geudertheim/Hoerdt : 307 150€
- travaux de rénovation énergétique à la MAPAD de Hoerdt : 467 500€
- réalisation de la 2^{ème} et 3^{ème} phase des circuits découverte : 77 750€

En outre, la Communauté des communes maintient son programme de soutien aux communes membres par le versement de fonds de concours (330 000€ pour 2018) et au budget annexe eau par le versement d'une subvention d'équipement (200 000€).

Les recettes mobilisées pour financer ces investissements se répartissent en 3 catégories :

- l'autofinancement (excédent de la section de fonctionnement) pour 1 051 323€
- les ressources propres constituées de l'excédent d'investissement 2017 (1 668 706€), de l'excédent de fonctionnement capitalisé (400 000€), du FC TVA (539 490€) et des amortissements (838 370€)
- des subventions attendues dans le cadre de la rénovation énergétique de la Mapad : 179 450€

Un emprunt de 200 000€ est à prévoir pour mener à bien tous les projets 2018.

Les budgets annexes

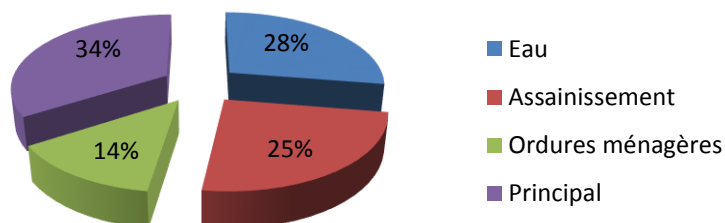
Les principaux budgets annexes de la CCBZ sont l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères.

Il ne sera pas traité ici des budgets annexes des lotissements et micro-zones d'activités car ceux-ci s'autofinancent par la commercialisation des terrains viabilisés.

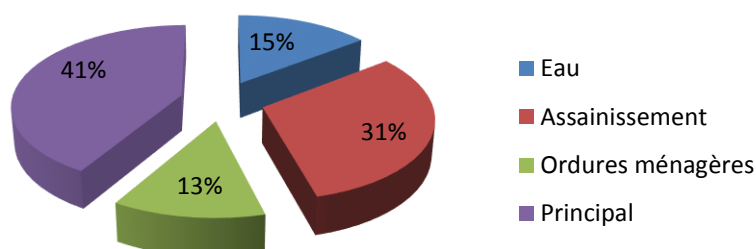
	Fonctionnement	Investissement	Total
Eau	3 730 593.19	1 899 601.48	5 630 194.67
Assainissement	3 348 099.67	4 075 082.03	7 423 181.70
Ordures ménagères	1 845 430.04	1 636 291.03	3 481 721.07

Avec 16 535 097€ les budgets annexes eau, assainissement et ordures ménagères participent à 62% de la masse budgétaire totale.

Fonctionnement :



Investissement :



Le budget annexe EAU :

En fonctionnement il s'équilibre 3 730 593€ et devrait dégager un autofinancement de 182 541€. Il comprend essentiellement les frais de gestion et d'entretien du réseau d'eau potable. Ces frais sont couverts par la redevance versée par les usagers du réseau.

La section d'investissement s'établit à 1 899 601€ et comprend principalement :

- les travaux de remplacement des conduites depuis la station de pompage vers les différents puits de captage
- le programme pluriannuel de renouvellement des conduites eau à Geudertheim et Gries
- les travaux de sécurisation du réseau d'eau, en partenariat avec l'Eurométropole

Ce programme ambitieux est financé par l'excédent d'investissement 2017 (857 440€) ainsi que la capitalisation des excédents de fonctionnement (200 000€) et par la subvention d'équipement versée par le budget principal (200 000€)

Un emprunt de 100 000€ est à prévoir pour mener à bien les projets 2018.

Le budget annexe ASSAINISSEMENT :

En fonctionnement il s'équilibre à 3 348 099€ et comprend essentiellement les frais de gestion et d'entretien du réseau des eaux usées, le versement d'indemnité de servitude de passage pour les conduites, la mise en place de mesures obligatoires pour la métrologie des déversoirs d'orage. Ces frais sont couverts par la redevance versée par les usagers du réseau.

La section d'investissement s'établit à 4 075 082€ et comprend principalement :

- les travaux de gainage du réseau à Marienthal, Weitbruch, Weyersheim et Bietlenheim
- le programme pluriannuel de renouvellement des conduites à Hoerd et Weyersheim pour pallier les problèmes de débordement du réseau

L'excédent d'investissement de 2017 (1 382 660€), ainsi que la capitalisation des excédents de fonctionnement (800 000€) et le virement de la section de fonctionnement (1 065 539€) permettront le financement adéquat des projets.

Le budget annexe ORDURES MENAGERES :

En fonctionnement il s'équilibre à 1 845 430€ et comprend essentiellement les frais de collecte des ordures ménagères et des recyclables, les frais de gestion des déchetteries, les éliminations de gravats, pneus etc ... et les actions de communication destinées à favoriser le tri. Ces frais sont couverts par la redevance incitative des usagers du service.

Une étude sur l'optimisation des déchetteries du territoire de la Communauté de communes a démarré début 2018. Elle permettra de faire les choix adéquats sur les futurs investissements à mener.